

RELEVE DE DECISIONS BUREAU DU 19 FEVRIER 2018

Date de convocation des conseillers : 13/02/2018

<u>Délégués présents</u> M. Bernard BLAIMONT, M. Daniel THOMAS, , M. Jean Marie OUDART, Jean-Paul DOSIERE, M. Marcel LETISSIER, Mme Marie-France KUBIAK, M. Cédric PATE, M. Jean-Claude BUCHELER, M. Marcel BERTAUX, M. Pascal MAUROY, M. Joseph MALCORPS, M. Alain LAMORLETTE, M. Maurice JEANNELLE, M. Nicolas POIRET, M. Michel PAQUET, M. Jean-Luc PETRE, Mme Anne-Marie TUOT, M. Jacques VINCENT, . M. Bernard MAIRIEN.

Absent non excusé : /

<u>Absents excusés</u>: M. Guy CAMUS, Mme Elisabeth GEHIN, M. Jean-Pierre TAYOT

<u>Conseillers Départementaux et autres invités</u>: M. Hugues MAHIEU (excusé), Mme Brigitte LOIZON (présente), Mme Françoise JEANNELLE (présente).

PARTIE ECHANGES ET ORIENTATIONS

1) Orientations en matière de politique culturelle :

Accord pour mobiliser les élus aux prochaines commissions de secteur sur la mise en place d'une politique culturelle sur le territoire avec les principales orientations suivantes :

- Ne pas prendre de compétence, en la matière, ne pas faire à la place des acteurs existants mais les accompagner (coordination, animation, financement, moyens logistiques pour leur développement),
- rencontrer les principales associations, les acteurs locaux et artistes résidents pour recenser leurs besoins, programmes, projets et volonté d'implication,
- proposer des conventions d'objectifs et de moyens sur plusieurs années avec les principales associations dont les écoles de musique,
- développer les animations culturelles des médiathèques et accompagner les bénévoles des bibliothèques pour un travail en réseau,
- programmer des fêtes des Crêtes tous les 2 à 3 ans avec la participation de ces acteurs locaux,
- établir un dispositif d'aide plus adapté aux programmes culturels,
- mettre en place des moyens humains de coordination et d'animation (notamment dans le cadre de l'évolution du poste développement local à la suite du départ de l'agent) avec financement LEADER possible.

2) Orientations pour engagement de la compétence GEMAPI EN 2018 :

Accord sur délibération à prévoir au Conseil du 11 avril pour :

 Dissolution du Syndicat de la Vence (SIETAV) avec reprise du programme ABER
 2018 (entretien des berges et retrait des embâcles) sur secteur Touligny-Boulzicourt et mutation de l'agent de rivière existant au syndicat mixte du bassin de la Meuse (EPAMA), coût 2018 à charge de la Communauté de Communes de l'ordre de 5 000 € (aide agence de l'eau déduite),

- répartition des excédents reportés entre Ardenne Métropole et Crêtes Préardennaises selon cotisations des communes en 2017 (Crêtes 45,47%, Agglo 54,43 %),
- le secrétaire du SIETAV (temps non complet 4/35^{ème}) serait repris au sein d'un secrétariat de mairie.
- adhésion au syndicat du bassin de la Meuse (EPAMA) (cotisation 2018 : 6 914 €),
- convention avec UDASA à mettre au point pour ingénierie de préparation et de suivi de programme sur rivières prioritaires Sud Ardennes et Bar. (Coût 2018 : 45 586 € à se répartir entre 5 intercommunalités, part Crêtes de 10 000 € à 15 000 €).

L'adhésion au syndicat mixte du bassin Oise Aisne se fera dans un second temps (second semestre 2018 ou début 2019) après concertation avec les intercommunalités concernées et l'UDASA. (Coût Crêtes de 20 000 € à 40 000 € pour uniquement la partie protection inondations, pour la partie gestion des rivières de l'ordre de 42 000 €).

3) <u>Orientations pour la gestion de la salle de réception du Domaine de Vendresse en 2019 :</u>

Actuellement 16 à 18 locations annuelles de week-end d'avril à octobre pour mariage qui posent des problèmes de voisinage, de parking, de sécurité (protection des biefs et des étangs) et de chauffage (peu d'isolation possible : coût de chauffage de plus de 300 € par week-end hors juin juillet août).

Accord pour limiter les locations à 1 mariage par mois avec priorité aux résidents de la Communauté de Communes et augmentation significative des forfaits de location.

4) Convention territoriale globale (2018-2021) avec la CAF:

Signée pour 4 ans (2018-2021), cette convention est un nouvel outil qui permettra de proposer des stratégies dans le développement d'actions sociales sur l'ensemble du territoire. Cette convention n'est pas financière et s'appuie sur les financements existants (Contrat

Enfance et Jeunesse, prestations de services, subventions du Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité, Fonds Publics et Territoire...).

Les axes de développement sont les suivants :

- Petite Enfance/Parentalité :
 - Développer le nombre de places d'accueil pour les 0-3 ans : poursuite du maillage territorial de structures (Attigny, puis Lucquy)
 - Amélioration de l'accueil des 0-3 ans porteurs de handicaps
 - Améliorer l'information des familles sur les modes de garde (financement du livret enfance et jeunesse, évolution du RAM et création du Relais Petite Enfance)
 - Développer les actions de soutien à la parentalité (programme REAAP), des ludothèques
 - Développement des dispositifs CLAS (d'abord étude diagnostic sur les besoins de soutien scolaires des écoles).
- Jeunesse:
 - Développer la qualité des Accueils Collectifs de Mineurs, les séjours
 - Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les ACM
 - Développer les réseaux des jeunes sur le net et développer leurs initiatives

Accord unanime du Bureau.

PARTIE DELIBERATION

5) : Attributions et avenants marché de travaux :

5.1) Attribution marché de travaux pour la réhabilitation de 105 dispositifs d'assainissement non collectif,

Dans le cadre du programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse 105 installations d'ANC bénéficient de 80 % de subvention sur un montant plafond de 9 900 €. Un marché a été lancé le 12 janvier 2018, il se compose de 3 lots :

 Lot 1: 29 dispositifs sur les communes de CLAVY WARBY, GRUYERES, LA HORGNE, MONDIGNY, MONTIGNY SUR VENCE, OMICOURT, POIX TERRON, SAINT MARCEAU, VENDRESSE, VILLERS SUR LE MONT, WARNECOURT

La CAO a décidé de retenir l'entreprise la mieux disante c'est-à-dire l'entreprise RICHARD de SAULT LES RETHEL pour un montant de 272 434,80 € TTC.

- Lot 2 : 34 dispositifs sur la commune de SINGLY La CAO a décidé de retenir l'entreprise la mieux disante c'est-à-dire l'entreprise CHAPLIER de BAALONS pour un montant de 311 812,60 € TTC
- Lot 3 : 42 dispositifs sur la commune de VILLERS LE TILLEUL La CAO propose de retenir l'entreprise la mieux disante c'est-à-dire l'entreprise GUICHARD de CHAUMONT PORCIEN pour un montant de 394 642,60 € TTC.

Voté à l'unanimité pour engager le marché et attribuer les 3 lots.

5.2) Attribution du lot n°3 Couverture marché de travaux aménagement du Rucher école de Saint Loup-Terrier,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 février dernier propose d'attribuer le lot 3 Couverture à l'entreprises THEVENIN pour une offre de base de 6 595,40 € HT + options 1 et 2 pour un montant de 314,00 € HT soit un total de 6 909,40 € HT TOTAL MARCHE : 162 191,28 € HT

Le montant total du marché attribué étant supérieur à l'estimatif initial, le plan de financement est réajusté comme suit :

Budget (€ HT)	Plan de financement (€ HT)		EHT)
Honoraires	15 660,00	TEPCV	64 000,00
Diagnostics	475,00	LEADER	50 000,00
Annonce presse	601,49	DETR	32 350,22
CT/SPS	4 010,00	Autofinancement	36 587,55
Travaux	162 191,28		
TOTAL	182 937,77		

Voté à l'unanimité.

5.3) Avenants marché de travaux aménagement des anciens locaux SOCOTEP,

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour adapter les travaux d'aménagement des locaux pour l'entreprise ALUSD.

Lot 1: VOIRIE ET RESEAUX DIVERS, SA RICHARD RETHEL

Avenant n°1 pour une plus-value de 4 662.50 € H.T. (+8.23%) pour décroutage de l'enrobé, nouveau dallage et ragréage, démolition du local transfo électrique.

Voté à l'unanimité.

5.4) Avenant marché de travaux aménagement d'un logement à Villers le Tourneur.

Sur le LOT N°1, Démolition Gros Œuvre, Entreprise J.P. BACCHETTA

Devis retenus par CAO : 2 025,20 € H.T. pour renfort mur suite démontage cheminée.

790,00 € H.T. reprise niveau sur ensemble Rez de Chaussée.

180,00 € H.T. décalage de l'escalier.

Soit une plus-value de 2 995,20 € H.T (+ 18.59 %).

Voté à l'unanimité.

5.5) Avenant n°4 lot VRD rénovation du Relais de Poste de Launois sur Vence.

Avenant 04 : plus-value de 2 400€ HT pour remplacement canalisation pluviale avec avis favorable de la CAO

Voté à l'unanimité.

6) Demande de subventions :

6.1) Aménagement de la zone artisanale de Lucquy : report du dossier DETR sur 2019,

Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour l'aménagement d'une zone d'activités à Lucquy a été déposé.

Les 2 demandes d'implantation des entreprises n'étant pas confirmées pour 2018, report de la demande d'aide DETR sur 2019.

Voté à l'unanimité.

6.2) Programme Européen LEADER : modification des plans de financement balades à la caméra thermique, amélioration de la qualité de l'air des multi-accueils et écoles, cadastre solaire.

Pour ces trois dossiers un financement LEADER à hauteur de 80% a été sollicité. Ce taux de financement n'étant envisageable que sur les dossiers d'animation, l'autofinancement de la Communauté de Communes doit être réévalué à 36%.

Balades à la Caméra thermique pour un budget prévisionnel de 16 535 € HT:

Autofinancement CCCPA
 LEADER
 Sequence of the sequence

Autofinancement CCCPA
 LEADER
 36%
 1800 € HT
 64%
 3 200 € HT

Etude et accompagnement pour la qualité de l'air dans les établissements accueillant du jeune public pour un budget prévisionnel de 9 282 € HT :

Autofinancement CCCPA
 LEADER
 36%
 341.52 € HT
 64%
 5940.48 € HT

Voté à l'unanimité.

6.3) Fonctionnement 2018 Maison de Services au Public de Signy-L'Abbaye (Etat et Fonds Inter Opérateur),

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes a la compétence Maison de Services au Public.

3 MSAP existent sur le territoire, mais seule celle de Signy l'Abbaye est de la compétence de la Communauté de Commune, les autres sont portés par la Poste (Attigny et Poix Terron).

La MSAP de Signy est dans les locaux de la médiathèque, avec le personnel de la médiathèque.

La Commune nous refacture donc le coût de fonctionnement de la MSAP, comme le prévoit la convention signée entre la communauté de communes et la commune (fonctionnement sur la base d'un poste à 24 heures hebdo).

Le bilan 2017 est tout à fait satisfaisant : 621 personnes aidées pour 823 dossiers pour un coût de 22 653 € financé par l'Etat à 6 038 € (FNADT) et 12 076 € par le Fonds Inter Opérateur (FIR). Le reste à charge de la Communauté de Communes est de 7 777 € et la participation de la commune de 2 800 €. Pour le plan de financement 2018, même sollicitation sur la base de 24 000 € de coût prévisionnel.

Voté à l'unanimité.

6.4) Bilan financier de l'opération béguinage d'Attigny,

Certains de nos financeurs du béguinage demandent une délibération validant le coût et le plan de financement définitif.

	Dépenses € TTC				Recettes					
					TOTAL					TOTAL
	6 logements personnes âgées, 50% des communs (chaufferie collective au bois, salle commune) 6 logements personnes handicpaés, 50% des communs (chaufferie collective au bois, locaux de services, salle commune)			6 logements personnes âgées, 50% des communs (chaufferie collective au bois, salle commune) 6 logements personnes handicapès, communs (chaufferie collective au bois services, salle commune)		ois, locaux de				
	Travaux	939 884,97	Travaux	1 096 836,74	2 036 721,71	RTE (1) attribué	214 988,26	RTE (1) attribué	250 889,24	465 877,50
	Honoraires Architecte	55 734,12	Honoraires Architecte	65 041,18	120 775,30	DETR Tranche 1 attribué	23 073,48	DETR Tranche 1 attribué	26 926,52	50 000,00
	Honoraires SPS et CT, Verif	5 889,27	Honoraires SPS et CT, Verif	6 872,73	12 762,00	DETR Tranche 2 attribué	34 610,21	DETR Tranche 2 attribué	40 389,79	75 000,00
	Diag Amiante	2 388,00	Diag Amiante	2 388,00	4 776,00	Conseil Régional (1) attribué	87 310,95	Conseil Régional (1) attribué	101 891,05	189 202,00
	Etude de sol	840,00	Etude de sol	840,00	1 680,00	Conseil Départemental Contrat de territoire	7 639,17	Conseil Départemental Contrat de territoire	8 914,83	16 554,00
						Conseil Départemental fonds de				
	Raccordements FDEA ENEDIS	11 965,45	Raccordements FDEA ENEDIS	13 963,57	25 929,02	réserve pour les projets stratégiques	47 737,17	Conseil Départemental fonds de ré	55 708,83	103 446,00
	Raccordements Orange	1 736,05	Raccordements Orange	2 025,95	3 762,00	MSA versé	22 000,00			22 000,00
Plan de	Frais d'appel d'offres	574,90	Frais d'appel d'offres	574,90	1 149,79			Etablissement la Baraudelle participation attribuée	12 000,00	12 000,00
	Ass Dommage ouvrage	7 979,62	Ass Dommage ouvrage	9 312,15	17 291,77	Subvention CARSAT attribuée	116 145,85			116 145,85
						AG2R (sur 1 log) attribuée	18 300,00			18 300,00
						Klésia (sur 3 log) attribuée	54 900,00			54 900,00
								CCAH (Malakoff Méderic) attribué	43 187,00	43 187,00
								CCAH (IRCEM RETRAITE) attribué	43 187,00	43 187,00
								CCAH (GROUPE AGRICA) attribué	21 593,00	21 593,00
						TEPCV attribué		TEPCV attribué	21 946,44	40 752,46
						FR2E (sur chaufferie) attribué		FR2E (sur chaufferie) attribué	28 369,25	52 679,00
						FR2E (sur chaufferie) attribué	18 545,54	FR2E (sur chaufferie) attribué	21 642,46	40 188,00
						Emprunts :		Emprunts :		
						Emprunt Croissance Verte CDC		Emprunt Croissance Verte CDC	442 573,92	-
						Carsat (tx 0) attribué	215 123,89			215 123,89
						FCTVA	24 680,55		28 801,97	53 482,52
						Fonds propres		Fonds propres	49 833,91	81 229,37
	TOTAL € TTC	1 026 992,38	TOTAL € TTC	1 197 855,21	2 224 847,59	TOTAL:	1 026 992,39		1 197 855,20	2 224 847,59

Voté à l'unanimité.

6.5) Maison de Santé Pluridisciplinaire,

Nous n'avons malheureusement pas obtenu la subvention de 50 000 € demandée à la Fondation Crédit Agricole.

De ce fait, le budget prévisionnel doit être revu à ce stade afin de prendre une délibération à jour dans le but de déposer très prochainement la demande de subvention FNADT et Région.

Le plan de financement pourrait être est le suivant :

Dépenses € TTC		Recettes	
Travaux	1 435 495,80	Etat FNADT Forfait MSP sollicité	100 000,00
Marge pour travaux supplémentaires	50 000,00	Etat DETR sollicité	402 725,54
Honoraires Maitrise d'œuvre 6,5%	96 557,23	Etat Contrat de ruralité à solliciter	200 000,00
Honoraires Sécurité Protection de la Santé 0,5%	7 427,48	Région Grand Est Forfait MSP à solliciter	150 000,00
Honoraires Contrôle Technique 0,8%	11 883,97	FCTVA 16,404%	262 794,45
Honoraires Vérification technique	650,00	Emprunt	367 984,48
ERDF ET FDEA (extension)	commune	Fonds propres	125 000,00
ERDF ET FDEA (raccordement)	en attente		
Orange (raccordements)	4 800,00		
Eau (extension)	commune		
Eau (raccordement)	en attente		
Gaz (extension et raccordement)	en attente		
Frais d'appel d'offres	500,00		
Diagnostic de performance énergétique	990,00		
Attestation RT 2012	200,00		
TOTAL € TTC	TOTAL:	1 608 504,47 €	
нт			

Voté à l'unanimité.

7) Soutien aux associations, animations, Sentiers de randonnée

7.1) Aides aux associations pour évènementiel sportif, touristique ou culturel,

7.1.1) A.C.C.C.: SPECTACLE SON ET LUMIERE DE LA CASSINE 2018, en Juillet & Août.

Compte tenu de l'importance du programme et du budget 2018 avec une réduction probable de l'aide du département, il est proposé de reporter ce dossier au prochain Bureau après rencontre des responsables de l'association.

Accord unanime du Bureau.

7.1.2) ASSOCIATION DE JEUNESSE DE VENDRESSE : SOIREE CONCERT LE 30 JUIN A VENDRESSE

Cette association souhaite organiser pour la seconde fois, à la fin du mois de JUIN une soirée concert, ateliers musicaux et art de rue à VENDRESSE sur la place du village : LA GRENOUILLE EN SCENE. Cette animation s'étalera de 18h à 3h du matin, avec des artistes locaux sur des registres musicaux différents : Electro, Folk, Rock Français, Pop, Reggae Roots.... 10 spectacles / concerts sont programmés.

Coût des animations 5 650 € aide de la Communauté proposée de 800 €.

Voté à l'unanimité.

7.1.3) CERCLE DES COLLECTIONNEURS DE SIGNY L'ABBAYE : 25 ANS DE L'ASSOCIATION

Le programme n'est pas bien défini en dehors d'un repas convivial qui ne peut être aidé par la Communauté de Communes.

Il est proposé de demander à l'association de nous communiquer le programme d'édition ou d'exposition pour cet anniversaire.

Accord du Bureau pour report en attente de ces informations complémentaires.

7.1.4) LE SOUVENIR FRANÇAIS, COMITE DE SIGNY L'ABBAYE : COMMEMORATION LE 08 NOVEMBRE

Le Bureau refuse à l'unanimité une aide pour ces animations qui seront organisées dans la plupart des communes dans le cadre de la commémoration de l'armistice de 1918.

7.1.5) REPORT SUR 2018 D'AIDE NON VERSEE EN 2017 ET A SOLDER

Reconduction sur 2018, de l'aide accordée 2017 à l'ECVB sur l'organisation du cyclocross du 24/09/2017.

Le Bilan de cet évènementiel étant arrivé au siège de notre structure le 26/01/2018, il est donc proposé de reconduire l'aide 2017, sur 2018, en se basant sur les éléments présentés dans ce bilan final.

L'aide accordée en 2017 était de 1 500 €.

Voté à l'unanimité.

7.2) Convention 2018 avec la commune de Signy-L'Abbaye pour le programme d'animation médiathèque centre social,

Il est proposé de renouveler le partenariat financier 2018 avec la médiathèque centre social de Signy L'Abbaye pour les animations qu'elle organise en complément de celles de l'Office d'Animation et de notre service enfance.

L'unité de fonctionnement mis à disposition est la suivante :

- Directeur pour 126 heures sur l'animation et la mise en place de « Jeux d'opposition pour les 13/17 ans, 8/13 ans et 6/8 ans ».
- Directrice Adjointe pour 36 heures sur l'animation et la mise en place de « Bébé Lecteurs ».
- 1 animateur pour 572 heures sur l'activité « *Accompagnement à la scolarité* », « Théâtre Forum », « Projets Collectifs Citoyens », « Accueil Jeunes et sorties culturelles et sportives », « Manger, Bouger ».
- 1 animateur pour 192 heures sur l'animation et la mise en place de « préparation à l'entrée à l'école maternelle », « café des parents », « corps en éveil » « théâtre des parents ».
- 1 animateur pour 30 heures pour la « journée bien vieillir ».

Soit une proposition financière de 11 000 € à engager par convention avec la commune.

Voté à l'unanimité.

7.3) Convention 2018 avec association d'insertion Espace Environnement 08 pour l'entretien du réseau de sentiers de randonnée.

Votée pour un montant de 26 310.85 € à l'unanimité.

8) Transition énergétique

8.1) Deuxième répartition partenariat dotation CEE-TEPCV.

Les projets suivants sont éligibles au dispositif :

Commune	Projet	Coût total de l'opération (HT)
Signy l'Abbaye	COSEC – 2eme tranche	141 879,2 €
Chuffilly Roche	Rénovation de la Mairie	23 097,69 €
Poix Terron	Bâtiment du Crédit agricole	16 625,09 €
Poix Terron	Logement	15 655 €
Poix Terron	Logement transformé en bureau	4 420,24€
Rilly Sur Aisne	Bâtiment de la mairie	24 427,80€

Le montant définitif de la participation de la Communauté de Communes qui sera reversé aux communes sera défini lors de la fourniture des factures certifiées payées. La commune

s'engage également à fournir et à signer tous les documents nécessaires à la valorisation des CEE.

Les projets suivants portés par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sont également éligibles :

Projet	Coût total de l'opération (HT)		
Logement Attigny	71 305 €		
Logement Justine Herbigny	73 300 €		
Logement Singly	69 500 €		
Logement Villers le Tourneur	84 400 €		
SOCOTEP	240 132,60 €		

Voté à l'unanimité.

8.2) Adhésion PCEC pour les communes de Vaux Champagne

La commune de Vaux Champagne a délibéré afin de mettre en œuvre le PCEC dans sa commune, notamment afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier dans le cadre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti.

Voté à l'unanimité pour engagement convention PCEC.

9) Questions Diverses

9.1) Prise en charge des frais de mission pour la formation LEADER à Lyon.

L'association LEADER France, à laquelle adhère la Communauté de Communes depuis plusieurs années organise des journées d'échanges sur les projets LEADER les 15 et 16 mars prochain à Lyon. Dans ce cadre, le Président du Comité de Programmation, Nicolas POIRET, ainsi que la Chargée de mission LEADER se rendront à ses journées techniques.

Ce déplacement occasionnera des frais : frais d'inscription (150 € par participants), frais d'hébergement, frais de restauration et frais de déplacement à financer et à rembourser aux participants. Les frais d'hébergement dépasseront barème forfaitaire fixé à 45 € en Province et 60 € à Paris.

Voté à l'unanimité (Nicolas POIRET n'ayant pas pris part au vote).